

03 JUIN 2019

COURRIER "ARRIVEE"

N°2019-17

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique COUEFFE, Maire.

Etaient présents : Ms BELLANGER, PETIT, RAMAUGER, VERDIER, PALIERNE et Mmes CROISSANT, PAUTONNIER, Mme LORIEUL.

Absente excusée : Mme RAIMBAUD

Secrétaire de séance : Mme Cécile CROISSANT

Date de convocation : 17 mai 2019

PLAN LOCAL D'URBANISME QUELAINES

Au titre des dispositions de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme (CD) arrêté par la commune de QUELAINES en date du 21 février 2019 fait l'objet d'un avis de notre part, et ce dans un délai de 3 mois à compter de la date de transmission, c'est-à-dire le 28 mars 2019. Passé ce délai, notre avis sera considéré comme favorable.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable.

**Pour copie conforme,
A Cosmes, le 28 mai 2019**

Le Maire,

Dominique Couëffé



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-215300757-20190523-2019-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2019
Affichage : 19/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation